

L'évaluation des risques professionnels est une obligation du code du travail. Elle s'applique aux entreprises à partir du premier employé ou stagiaire. Cette formation fait le point sur la réglementation, l'élaboration du document unique et l'utilisation qui doit en être faite.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation
- Savoir identifier les risques professionnels et les évaluer
- Savoir élaborer, communiquer et gérer son document unique

PUBLIC

- Dirigeant & cadre ;
- Responsable sécurité.

PREREQUIS

- Néant

MODALITES PRATIQUES ET COMMERCIALES

- Durée : 1 jours ;
- Nombre de participant : de 1 à 8 personnes ;
- Où : Sur site ;
- Coût* : 850 € HT.

() Hors frais de vie et de déplacement*

PROGRAMME

INTRODUCTION

DEFINITIONS & GENERALITES

LE CODE DU TRAVAIL, LES DECRETS D'APPLICATION

- Le code du travail et l'évaluation des risques professionnels ;
- Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- Les révisions et les nouvelles obligations ;
- La responsabilité du dirigeant.

MENER SA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

- Les étapes du projet ;
 - Inventaire des dangers
 - Identification des risques
 - Evaluation des risques
 - Formalisation de l'évaluation des risques
- La communication ;
- La réévaluation.

QUELQUES RISQUES FREQUENTS EN ENTREPRISE

- Présentation et description de dangers et de risques fréquents en entreprise ;
- Les moyens de prévention à mettre en place.

LES EXERCICES D'APPLICATION

- A partir de séquence vidéo et de la grille d'analyse fournie :
 - Analyser les risques d'un poste de travail ;
 - Proposer un programme de prévention.
- Mener une interview pour analyser un poste de travail ;
- QCM d'autoévaluation.